

Newsletter du comité de la FAMH - 3^{ème} trimestre 2013

Chères et chers membres FAMH,

Au mois de septembre, nous avons envoyé un deuxième numéro de « info labos » aux membres de la FAMH, aux parlementaires, à la presse ainsi qu'à d'autres acteurs dans le domaine de la santé publique. De plus, notre président, Hans H. Siegrist, a rencontré des élus parlementaires et des journalistes dans le but d'accroître la notoriété de la FAMH. Un premier résultat positif en découle déjà sous la forme de deux interpellations parlementaires, à savoir:

par le **Conseiller national Lorenz Hess: garantie de la qualité des analyses réalisées par des laboratoires médicaux : principe de territorialité, système de contrôle et mesures de sanction (n° 13.3960);**

par la **Conseillère nationale Bea Heim: qualité des analyses réalisées par les laboratoires médicaux (n° 13.3855).**

La FAMH a en outre exercé une influence positive et dans l'intérêt de nos laboratoires dans les discussions sur le dépistage du cancer du sein et sur les activités de Myriad Genetics. L'Office fédéral de la Santé publique a adressé un courrier aux acteurs concernés afin d'attirer leur attention sur les prescriptions légales, notamment en ce qui concerne le **respect du principe de territorialité.**

La Task Force «Tarifs» de la FAMH s'est engagée en faveur d'une liste de 18 analyses concernant les laboratoires des cabinets médicaux pour lesquelles il conviendrait de réévaluer les tarifs. Le Conseiller fédéral Alain Berset a cependant élargi, sans consulter la FAMH ni les sociétés scientifiques, cette liste à 33 analyses rapides avec la FMH pour contrer l'initiative lancée par les médecins de famille. Ainsi, la liste dépasse de 5 analyses la recommandation de ses propres experts! **Afin d'être doté de matériel basé sur des statistiques pour la prochaine négociation concernant la liste des analyses (TransAL 2 – 2014 et suivants), les membres de la FAMH sont vivement priés de transmettre leurs données à medkey.** Ce n'est qu'en pouvant nous appuyer sur notre propre base de données que la FAMH peut motiver sa position contre les modifications non souhaitées portant sur les tarifs des analyses basés sur la liste des analyses rapides des médecins traitants et, de manière plus globale, défendre ses intérêts. **Nous avons donc vraiment besoin de ces données!** Sont concernés par les modifications, les laboratoires publics des hôpitaux (consultations en ambulatoire) ainsi que les laboratoires mandatés tant dans le domaine privé que public.

Au mois de septembre, le comité de la FAMH a rencontré les représentants des moyens et grands laboratoires publics. Ces derniers ont souligné que le travail d'analyse médicale n'est pas correctement représenté par la désignation de «secteur» laboratoire“ (Labor“branche“); qu'il serait préférable de ne pas employer ce terme de connotation trop commerciale; que mieux vaudrait déployer des efforts pour recruter des jeunes diplômés. Ils ont en outre présenté un modèle de formation continue pour créer des modules conduisant à un diplôme de type «Master of Advanced Studies». Le comité de la FAMH et le comité d'experts sont prêts à étudier les possibilités de développement de la formation continue pour obtenir le titre de spécialiste en médecine de laboratoire.

Nous espérons que nos arguments en faveur de la qualité donneront matière à réflexion aux parlementaires et que le travail des laboratoires mandatés soit reconnu comme il le mérite.

Cordiales salutations,
votre comité FAMH

La prochaine Newsletter sortira fin décembre 2013.

Soleure, fin septembre 2013